

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS BETON

Version:2

Date de révision: 11/05/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation VERNIS BETON

Utilisation de la substance / préparation Vernis

N°code du produit: 1017

Identification de la société / entreprise S.E.P.V.
2 Rue Henri Rol-Tanguy - BP 19
F-91180 St Germain-Lès-Arpajon
France
Tél: +33 (0)1 69 88 13 10
Télécopie: +33 (0)1 60 84 04 81
Courriel: christophe.baude@sepv.fr

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Irritant pour les yeux.

Risque(s) spécifique(s): aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Mélange de

Composant(s) contribuant aux dangers:

- 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - N°Id.: 603-096-00-8 - N°CE:: 203-961-6 - N°CAS:: 112-34-5
Conc. (% pds):(%): 5 < C <= 10 - Classification: • Xi; R 36 •
- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol - N°Id.: 603-014-00-0 - N°CE:: 203-905-0 - N°CAS:: 111-76-2
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • Xn; R 20/21/22 • Xi; R 36/38 •
- N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone - N°Id.: 606-021-00-7 - N°CE:: 212-828-1 - N°CAS:: 872-50-4
Conc. (% pds):(%): 2 < C <= 5 - Classification: • Repr. Cat. 2; R61 • Xi; R36/37/38 •
- triéthylamine - N°Id.: 612-004-00-5 - N°CE:: 204-469-4 - N°CAS:: 121-44-8
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 20/21/22 • C; R 35 •

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS BETON

Version:2

Date de révision: 11/05/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Risques spéciaux:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Assurer une ventilation adéquate. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthode(s) de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les réglementations de la protection du travail. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.

Stockage

- Précaution(s):	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
- Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins..
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
Paramètre(s) de contrôle:	
- Limite(s) d'exposition:	• 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol: VME ppm = 20 - VME mg/m ³ = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m ³ = 246 • triéthylamine: VME ppm = 2 - VME mg/m ³ = 8,4 - VLE ppm = 3 - VLE mg/m ³ = 12,6
Protection individuelle:	
- Protection des voies respiratoires:	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains:	Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants
- Protection de la peau et du corps:	Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS BETON

Version:2

Date de révision:11/05/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

- synthétiques résistant à haute température.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: liquide visqueux
- Couleur: transparent brun
- Odeur: aminée douce

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: 8
- Point d'éclair: non applicable
- Limites d'explosivité: Non applicable.
- Densité relative (eau = 1): 1.05 +/- 0.05
- Hydrosolubilité: complètement miscible
- Liposolubilité: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Solubilité aux solvants: non miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- Matières à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë

- Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Effets sur l'environnement: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERNIS BETON

Version:2

Date de révision:11/05/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Catalogue européen des déchets : 080111*

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Catalogue européen des déchets : 150110*

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Numéro ONU Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N°CE: Non applicable.

Symbole(s): Xi - Irritant



Phrase(s) R: 36 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R36 Irritant pour les yeux.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R11 Facilement inflammable.
R35 Provoque de graves brûlures.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Utilisation de la substance / préparation Vernis

Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

- Date de la première édition: 21/04/08
- Date de la révision précédente: 21/04/08
- Date de révision: 11/05/2009
- Version: 2
- Révision chapitre(s) n°: 2-3-15
Réalisé par: S.E.P.V.